



Communiqué de presse, jeudi 24 novembre 2011

**Dans le cadre de sa politique d'ouverture sociale,
l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile, ouvre un nouveau cycle,
à destination d'élèves d'origine sociale modeste
et conduisant vers le métier de pilote de ligne**

**Renseignements sur www.enac.fr
Dépôt des dossiers du **2 janvier au 14 février 2012****

Parallèlement à la formation d'Elève Pilote de Ligne qu'elle dispense depuis plus de 50 ans, l'ENAC ouvre un **Cycle Préparatoire ATPL - Airline Transport Pilot Licence** – qui doit permettre à quelques élèves, ayant fait preuve d'intérêt pour les activités aéronautiques et d'origine sociale modeste, de préparer les parties théoriques et pratique de l'ATPL*.

En 2012, l'ENAC ouvrira 15 places dans ce nouveau **Cycle Préparatoire ATPL**.

Les principaux critères d'accès porteront sur l'implication des candidats dans des activités aéronautiques, sur leur potentiel scolaire, leur niveau d'anglais, et leurs connaissances scientifiques.

**L'ATPL, la licence européenne de pilotage d'avion est indispensable à l'exercice de la profession de pilote de ligne, du moins en tant que Commandant de bord.
Elle comporte une partie théorique et une partie pratique.*

La sélection se déroulera en 5 étapes : de janvier à juillet 2012

Etape 1 : sélection sur dossier (mi-février 2012)

- 1- être élève en classe de terminale, l'année de la sélection,
- 2- avoir plus de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année de la sélection,
- 3- être bénéficiaire d'une bourse des lycées l'année de la sélection,
- 4- être présenté par une fédération aéronautique (FFA, FFVV, FFPLUM), ou un lycée aéronautique (candidats en bac pro aéronautique), ou titulaire du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA),
- 5- être ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen,
- 6- satisfaire à des normes médicales qui peuvent être consultées sur www.enac.fr

Etape 2 : test d'évaluation scientifique pour les candidats retenus (mi-avril 2012)

Etape 3 : évaluations psychotechniques et psychomotrices pour celles et ceux qui auront obtenu une note égale ou supérieure à 10 au test scientifique (mi-mai 2012)

Etapes 4 : évaluation psychologique, entretien de motivation avec un jury et oral d'anglais pour ceux qui ont réussi l'étape 3 (mi-juin et juillet)

Etape 5 : Au vu des résultats à l'issue de l'ensemble de ces épreuves, les candidats retenus seront convoqués pour passer la visite d'aptitude médicale (classe 1).



Communiqué de presse, jeudi 24 novembre 2011

La formation dans le cycle préparatoire ATPL/ENAC

Le **Cycle Préparatoire ATPL/ENAC**, d'une durée de 10 mois, permettra, essentiellement, une mise à niveau des élèves en mathématiques, physique, anglais et français.

A l'issue de ce cycle, 5 élèves seront retenus pour suivre gratuitement la formation ATPL à l'ENAC.

La sélection se fondera sur les notes obtenues dans le cadre d'un système de contrôle continu et de partiels trimestriels.

↳ **Les élèves retenus à l'issue du « cycle préparatoire ATPL »** prépareront à l'ENAC les certificats théoriques de l'ATPL. Sous réserve d'obtention de l'ensemble des certificats théoriques de l'ATPL, ils suivront ensuite, toujours à l'ENAC, une formation pratique destinée à les préparer aux différents examens pratique du cursus ATPL.

↳ **Les élèves du « cycle préparatoire ATPL » non retenus** pourront rejoindre, s'ils le souhaitent, la formation de Technicien Aéronautique d'Exploitation dispensée par l'ENAC. Pour eux, sous réserve toutefois d'avoir validé « le cycle préparatoire ATPL », l'accès à cette formation sera de droit et ils seront dispensés des frais de scolarité.

Conditions de scolarité

La formation est gratuite

Toutes les dépenses à la formation sont prises en charge par l'ENAC. Par contre, les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'élève. Des possibilités d'hébergement et de restauration sont accessibles sur le campus de l'ENAC.

Bourses

Tous les élèves qui suivront le **Cycle Préparatoire ATPL/ENAC**, puis la préparation à l'ENAC des parties théorique et pratique de l'ATPL pourront bénéficier d'une bourse d'entretien ENAC, attribuée dans des conditions équivalentes à celles des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

Relations-Presses ● Fabienne Cogneau ● 01 47 69 05 33 ● 06 03 56 13 39 ● f2c.com@orange.fr